

223C0999
FR0011471135-FS0530

30 juin 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

PHAXIAM THERAPEUTICS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 juin 2023, la société par actions simplifiée Tikehau Investment Management¹ (32 rue de Monceau, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 juin 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société PHAXIAM THERAPEUTICS² et détenir, pour le compte desdits fonds, 4 717 770 actions PHAXIAM THERAPEUTICS représentant autant de droits de vote, soit 7,77% du capital et 7,58% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte de la fusion-absorption de la société Pherecydes Pharma par la société ERYTECH PHARMA (le nouvel ensemble étant dénommé PHAXIAM THERAPEUTICS)⁴.

¹ Contrôlée par la société Tikehau Capital Advisors. La société Tikehau Investment Management agit indépendamment de la société Tikehau Capital Advisors qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Anciennement dénommée ERYTECH PHARMA (cf. notamment communiqué du 26 juin 2023).

³ Sur la base d'un capital composé de 60 751 054 actions représentant 62 254 388 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Cf. notamment communiqué de la société PHAXIAM THERAPEUTICS du 26 juin 2023.